



<http://en.wikipedia.org/wiki/Image:Caenpanorama.jpg>



Programme de la 2<sup>o</sup> journée scientifique de la fédération de recherche STENOR

**Vendredi 18 novembre 2016**  
**8h45-17h30**

## **LA NORMANDIE EN MUTATIONS : COMPRENDRE ET ACCOMPAGNER.**

**Université de Caen Normandie, 14 000 Caen.**

**Campus 1, Esplanade de la paix - Amphithéâtre de Physique, Bâtiment A, 1er étage.**

La fusion des deux régions normandes ouvre une nouvelle étape dans la compréhension des espaces régionaux ainsi que dans la mise en œuvre des politiques publiques, que ces dernières soient locales, régionales ou nationales. À cette dernière échelle, un ensemble de lois récentes (RCT, MAPTAM, NOTRe, etc.) oriente les recompositions régionales en France métropolitaine ainsi que les relations entre collectivités territoriales et services de l'état.

Dans ce contexte doublement inédit, la Fédération de Recherche interdisciplinaire STÉNOR se donne pour objectif de comprendre les mutations géographiques dont les espaces normands sont l'objet. Outre leur versant fondamental, ces recherches visent à accompagner la décision locale alors qu'apparaissent de nouvelles échelles de décision (Communes nouvelles, pôles métropolitain), de planification (fédérations inter-SCOT), de réglementation (PLU-I).

Afin de présenter les recherches effectuées dans les différents laboratoires normands de recherches en sciences sociales, environnementales et territoriales, la Fédération de Recherche STÉNOR propose des rendez-vous aux décideurs et aux acteurs régionaux. Cette deuxième journée fait suite à celle du 4 mars 2016, organisée à Rouen.

-----

### ***Lieux et enjeux du Développement Durable en Normandie***

Le développement durable est couramment présenté sous l'angle de la globalité dans un cadre national, européen, voire international. À rebours de ces discours généraux, mais sans pour autant les contester, la journée STENOR qui se déroule à Caen le vendredi 18 novembre 2016 se propose de centrer le regard sur des espaces localisés, tout en prenant en compte les indispensables emboîtements d'échelles qui relient ces lieux à des espaces plus vastes. Dans cette journée, il s'agira d'examiner deux lieux où le développement durable est travaillé au quotidien : les petites villes et les établissements scolaires.

**8h45 - ACCUEIL**

**9h00 - ALLOCUTION D'OUVERTURE.**

*Wandrille Hucy (Université de Rouen – UMR CNRS IDEES), directeur de la fédération STENOR.*

#### **Matinée :**

### **ATELIER 1 Bourgs normands et petites villes : un laboratoire régional pour les politiques de développement durable.**

*Introduction et animation par Pierre Bergel (Université de Caen-Normandie – UMR CNRS ESO-Caen)*

9h15 -

**Introduction. Bourgs-centre et petites villes dans les espaces ruraux et périurbains : une question régionale, une question nationale.** -P. BERGEL (Professeur de géographie sociale et urbaine à l'Université de Caen-Normandie)

La Normandie présente un système urbain spécifique. Sur la majeure partie de son territoire, les bourgs et les petites villes sont nombreux et uniformément répartis. "Âme de la Normandie" selon Armand Frémont, ces centres de services et de vie ont pris, sur le temps long, un rôle central dans les échanges ville/campagne.

Longtemps vus comme des héritages dépassés, la fonction des agglomérations urbaines de taille petite ou moyenne doit être réexaminée à l'aune des enjeux régionaux du développement durable. Petites villes et bourgs-centres peuvent en effet servir de point d'ancrage à des fonctions de desserte locale, à l'établissement de circuits courts d'échanges et de services qui limiteront les déplacements automobile et contribueront à l'amélioration du bilan carbone. Ils peuvent également servir de point d'appui à un peuplement des campagnes qui ne sera pas exclusivement le fait d'une périurbanisation incontrôlée. Longtemps vus comme des éléments empêchant le développement accéléré des grandes villes, comme des entraves au progrès économique et à la croissance des agglomérations-capitales, petites villes et bourgs centres peuvent donc jouer un rôle positif dans un développement économique et un cadre métropolitain écologiquement acceptables. De ce fait, ils peuvent constituer un atout dont les politiques régionales et locales doivent se saisir, notamment par le biais de nouveaux outils d'intégration politique (Communes nouvelles, intercommunalités élargies) ou de réglementation (PLU-I).

Auparavant, il est toutefois nécessaire de mettre en œuvre un diagnostic des contraintes qui pèsent sur ces bourgs et ces petites villes :

Concentrant quelques milliers d'habitants sur un périmètre restreint, ces villes sont néanmoins affectées par la dispersion périurbaine qui fait fleurir centres commerciaux, zones d'activités ou lotissements sur les communes bordières et multiplie les déplacements automobiles de courtes distances.

Les centres de ces petites agglomérations ne sont pas épargnés par la déprise démographique et commerciale. Pour attirer de nouveau les populations vers ces centres, il est nécessaire de renouveler l'offre de logement, notamment du logement collectif afin que ces espaces se présentent comme des alternatives réelles à l'acquisition d'un pavillon isolé sur parcelle à l'écart de la ville. Pour convaincre acquéreurs et locataires, ces logements doivent proposer des avantages qui contrebalanceront une réduction inévitable des superficies habitables. Ne faut-il pas inventer de nouvelles formules qui permettront aux résidents de profiter d'un jardin, même s'ils habitent dans un immeuble collectif ? En outre, la nécessaire politique de renouvellement du parc immobilier doit être couplée à des politiques complémentaires d'offre de services, tant publics que privés. Enfin, les logements existants devront être rénovés, agrandis et remis aux normes énergétiques.

Les bourgs et petites villes de Normandie ont également pour spécificité d'avoir été largement détruits durant la bataille de l'été 1944. Ils sont donc marqués par un parc immobilier datant de la reconstruction des années 1950-1960. Les qualités de ces bâtiments, tant architecturales que techniques, sont souvent décriées et peuvent apparaître comme un élément supplémentaire pour expliquer le faible attrait dont ces villes sont l'objet. Pourtant, et sans patrimonialisme excessif, on peut tout aussi bien faire état de leurs qualités, à la condition qu'ils soient remis aux normes énergétiques et que les surfaces habitables soient recomposées.

9h35 -

**Échanges avec la salle – 10 mn.**

9h45 -

**Bourgs-centre et petites villes à l'épreuve des recompositions législatives et réglementaires récentes.** - Vincent LE GRAND (Maître de Conférences en droit public à l'Université de Caen-Normandie).

10h05 -

**Échanges avec la salle – 10 mn.**

10h15 -

**Bourgs et petites villes de Normandie : des laboratoires de la transition énergétique ? Le cas de Vire-Normandie.** - Ludovic JEANNE (Enseignant à l'École de Management de Normandie).

10h35 -

**Échanges avec la salle 10 mn.**

10h45 -

**TABLE RONDE 1. Déprises et renouvellements des bourgs-centre et des petites villes : une fédération d'énergies.**

L'Appel à manifestation d'intérêt (AMI) du Ministère du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité. - Héloïse DEFFOBIS (DDTM 14) et XX (DDTM 27)

La convention régionale pour les villes reconstruites à l'après-guerre. - Isabelle ROBERGE (Conseil Régional de Normandie).

11h05 -

**Échanges avec la salle – 15 mn.**

11h20 -

**PAUSE.**

- 11h30 -** **TABLE RONDE 2. Expériences de revitalisation dans deux petites villes : Périers (Manche), Pont-Audemer (Eure).**  
*Animation : P. BERGEL. Participants : Anne HÉBERT (Présidente de la Communauté de Communes Sèves-Taute). Élise LAMBERT (Architecte Cabinet L'Archivolette). Béatrice SGORBINI (SOLIHA Normandie). X et XX (Pont Audemer).*
- 12h -** **Échanges avec la salle – 30 mn.**
- 12h30 -** **Conclusion : les particularités des bourgs-centres et des petites villes en Normandie. Villes héritées, villes reconstruites ou villes inédites ? P. Bergel.**
- 12h40 -** **Déjeuner libre**

## Après Midi :

### ATELIER 2. L'établissement scolaire : un lieu du développement durable ?

*Introduction et animation par Patrice Caro (Université de Caen-Normandie – UMR CNRS ESO-Caen)*

#### **14h00 -** **Introduction**

*L'établissement scolaire constitue un lieu du développement durable à plusieurs titres. En France, les 52 000 écoles, 7 100 collèges et 4 100 lycées participent à une éducation au développement durable par le biais des programmes scolaires définis au plan national. Avec la scolarisation obligatoire jusqu'à 16 ans, toute une génération bénéficie de cette éducation au collège. Le fonctionnement quotidien de l'établissement est par ailleurs très lié au développement durable. Les cantines peuvent s'approvisionner en denrées biologiques et surtout en circuits courts. L'amélioration des performances énergétiques des bâtiments scolaires est une préoccupation majeure des chefs d'établissement et des collectivités en charge des écoles, des collèges et des lycées (chaufferies bois, constructions et rénovation BBC, HQE, bâtiments passifs, etc.). De même, l'amélioration des possibilités de transports en commun des personnels et des élèves en matière de navettes domicile-études et domicile-travail, est un enjeu de taille. Le conseil régional de Normandie ne se fixe t-il pas comme priorité pour les lycées d'améliorer leur isolation thermique et d'élever le degré d'approvisionnement des cantines en produits locaux et régionaux ? (conférence du Président du Conseil Régional de Normandie, Hervé Morin. 18 janvier 2016, lycée Malherbe à Caen).*

*Ces pratiques et ces enjeux de développement durable, sont inégalement développés et pris en compte selon les établissements. L'autonomie de ces derniers et les pratiques de développement durable dépendent de plus en plus du chef d'établissement, de son conseil d'administration et du projet d'établissement voté et mis en oeuvre. Dans le cas particulier des Maisons Familiales Rurales (MFR) et des lycées agricoles, plus nombreux en Normandie que dans les autres régions, des exploitations agricoles sont intégrées aux établissements et permettent de vendre localement aux habitants proches, parents d'élèves inclus. Cette dernière catégorie d'établissements scolaires fait donc figure de lieu privilégié du développement durable.*

#### **14h15 -** **TABLE RONDE 1. Ecole et durabilité, un objet de politiques publiques**

- 1 / L'exemple de la politique du conseil départemental de l'Eure pour ses collèges (son PPI, son plan de réduction des déchets, le défi Watt Collège, les collèges connectés avec l'opération Cocon).*
- 2/ Les priorités de la politique du conseil régional de Normandie pour les lycées (conférence du 18/01/2016)*
- 3/ La dimension "durable" du projet éducatif global de la mairie de Caen (2015-2020)*

#### **15h00 -** **Échanges avec la salle - 20 mn.**

#### **15h20 -** **Pause**

#### **15h45 -** **TABLE RONDE 2. L'établissement scolaire dans son milieu : un lieu de développement durable. Des exemples d'établissements.**

- 1 / L'exemple de l'école de Bourguébus (14) : l'opération "Energie partagée" depuis 2012*

2/ Le lycée agricole, lieu particulier du développement durable. Les 5 visages du Robillard (14) : un lycée, un CFA, un centre de formation professionnelle et de promotion agricoles, une exploitation agricole et un centre équestre.

3/ L'implication du collège Maurice de Broglie (27) dans une démarche de développement durable.

**16h30 - Échanges avec la salle - 20 mn.**

**16h50 - Conclusion de la journée.**

Wandrille Hucy (Université de Rouen – UMR CNRS IDEES), directeur de la fédération STENOR.

**17h15 - Fin de la journée.**



La fédération STENOR rassemble les laboratoires normands ATE Normandie (ENSA Normandie), CETAPS, CREAM, CUREJ, IDEES, IDIT, IDET (EM Normandie), LETG-Caen, Mobis (Neoma Business School) et NIMEC.



Entrée gratuite dans la limite des places disponibles

Inscription par mail à l'adresse suivante avant le mercredi 9 novembre au soir : [blandine.parey@unicaen.fr](mailto:blandine.parey@unicaen.fr)